

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Versailles, 15 décembre 2022

**LEON  
GROSSE**

Changeons le présent



**Le Groupe Léon Grosse  
remporte le Grand Prix FAS  
de l'actionnariat salarié 2022**

**Suite au lancement de sa première opération d'actionnariat salarié en juin dernier, Léon Grosse, Groupe diversifié du BTP, vient de se voir décerner le Grand Prix FAS de l'actionnariat salarié 2022 dans la catégorie "Sociétés non cotées, statut première opération".**

**Le Grand Prix FAS de l'actionnariat salarié**, créé en 2004 par la Fédération Française des Associations d'Actionnaires Salariés et Anciens Salariés (FAS), met à l'honneur chaque année les entreprises développant les meilleures pratiques en matière d'actionnariat salarié.

Ce Grand Prix, remis hier soir à **Olivier Crillon**, Directeur Général et membre du Directoire de Léon Grosse, a été motivé par le Jury dans les termes suivants :

*« Une première ouverture réussie du capital aux salariés, soutenue par l'actionnaire familial et les dirigeants, et voulue comme un levier pérenne de la politique d'attractivité, d'engagement, de fidélisation et de reconnaissance de la contribution de chacun(e) au succès de l'entreprise et à la création de valeur. Un effort financier important de l'entreprise, avec notamment un abondement unilatéral et un abondement sur versements volontaires. Un excellent effort de communication et un taux élevé de participation (60%), dont une part importante d'ouvriers « compagnons », en ligne avec une forte adhésion des salariés exprimée dans le cadre du label Great Place to Work »*

**Cette 1<sup>ère</sup> opération** conforte le souhait de Léon Grosse de faire de l'actionnariat salarié une composante pérenne de sa politique sociale et salariale, reflet de sa politique RSE ambitieuse. Ces résultats traduisent l'attachement des collaborateurs à l'entreprise et à ses valeurs, mais également leur confiance dans sa stratégie et son plan de développement.



**Lionel Christolomme,**  
**Président du Directoire - Léon Grosse**

“Le Prix FAS met à l’honneur notre entreprise, c’est une très belle reconnaissance de nos pratiques en matière d’actionnariat salarié. C’est véritablement un encouragement supplémentaire à inscrire dans la durée notre politique de partage de la valeur créée avec tous nos collaborateurs. L’actionnariat salarié est un levier de performance et un outil fédérateur puissant, qui permet à chaque collaborateur de s’inscrire pleinement dans la trajectoire dynamique de notre ETI.”



**Olivier Crillon,**  
**Directeur Général - Léon Grosse**

“Ce Prix FAS vient conforter la conviction profonde des dirigeants et de la famille Grosse qu’associer tous les salariés au capital de l’entreprise est un levier formidable pour poursuivre sa croissance en attirant de nouveaux talents et en fidélisant les 2 200 collaborateurs du Groupe. Le partage de la valeur à travers l’actionnariat salarié est une condition indispensable à la pérennité de l’entreprise et un accélérateur majeur de son développement !”

### **A propos de Léon Grosse :**

Acteur majeur de la construction et de l’immobilier, Léon Grosse s’engage à bâtir responsable, accélérer les transitions écologiques et sociétales, et prendre soin de la ville. Pour avoir un impact positif à son échelle et dès maintenant, Léon Grosse donne à chacun de ses 2 200 collaborateurs le pouvoir d’entreprendre pour laisser une empreinte qui suscite la fierté de tous. En 2022, Léon Grosse réalisera un chiffre d’affaires de 770 millions d’euros en 2022.

### **Contact Presse :**

**Céline Guillot-Fröhlich**

Directrice de la Communication - Léon Grosse  
c.guillot-frohlich@leongrosse.fr  
06 29 72 47 60

